

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2010**

## **MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Sur proposition de M. LAVIELLE, délégué aux finances, le conseil décide d'inscrire au budget 2010 une première annuité d'amortissement, concernant la participation communale aux travaux 2009 de renforcement du réseau d'eau.

## **AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DU NORD**

Le conseil approuve à l'unanimité l'affiliation au centre de gestion du syndicat mixte des aéroports de Lille/Lesquin et de Merville.

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

M. LEBLANC, adjoint aux écoles, rappelle que les tarifs n'ont pas évolué depuis cinq ans et demande au conseil de voter la revalorisation pour tenir compte de l'augmentation des prix du prestataire et de l'augmentation des charges de personnel.

## **VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE**

Le conseil confirme la vente au Conseil Général pour l'euro symbolique d'un délaissé de voirie de 166 m<sup>2</sup> pour le futur rond-point.

## **MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE**

Le conseil donne mandat au maire pour signer avec la MNT une convention de remboursement des prestations indues du contrat de prévoyance collective maintien du salaire des agents en longue maladie.

## **CADEAUX**

Le conseil donne son accord pour honorer la facture des cadeaux de Noël aux enfants des écoles et des cadeaux de Saint - Eloi au personnel communal.

## **CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

Le conseil vote la création d'un poste de rédacteur territorial pour permettre la promotion interne d'un agent qui a reçu un avis favorable du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Nord.

## **AGENTS RECENSEURS**

Sur proposition du maire, le conseil décide de majorer l'indemnité des agents recenseurs dans la limite de l'enveloppe octroyée par l'Etat.

## **PACTE TERRITORIAL**

Le maire fait état du débat qui s'engage à l'agglomération sur le projet de Pacte Territorial, document identifiant les projets finançables d'ici 2015.

L'avis du conseil a été transmis à M. PAUVROS, président de l'AMVS.

Dans cet avis, les élus de Marpent se félicitent qu'un crédit d'investissement de 5 millions d'euros pour les fonds de concours ait été rajouté pour les communes rurales et péri – urbaines mais soulignent que cela nécessitera de bien définir les communes éligibles au titre des « communes péri – urbaines » ainsi que les modalités d'utilisation de ce fonds.

L'échange au sein du conseil fait nettement ressortir l'appréhension d'un fossé qui pourrait se creuser entre les communes urbaines et les autres au niveau des équipements collectifs, notamment sportifs.

Les élus de Marpent, sur proposition de M. DEBAIL, insistent notamment sur le fait que les clubs sportifs des communes urbaines peuvent disposer d'équipements gérés par le département (salle de sports des collèges par exemple) et que plusieurs de ces mêmes communes bénéficient de surcroît d'aides de l'agglomération au titre de l'intérêt communautaire.

Il ressort ainsi du projet de Pacte un déséquilibre en défaveur du pôle frontalier (qui n'aura aucun équipement sportif d'intérêt communautaire tandis que le pôle central concentre le projet de centre aquatique, le projet de centre d'équitation, le centre de loisirs aériens et le projet de grand stade).

Pour pallier ce risque de déséquilibre (entre pôles d'une part et entre grandes et petites communes d'autre part), il paraît important pour les élus marpentois :

1°) de prévoir dès maintenant un équipement sportif d'intérêt communautaire sur le pôle frontalier

2°) de préciser que le fonds de concours des petites communes ne doit pas se limiter à l'aménagement urbain mais doit pouvoir abonder des projets de remise à niveau d'équipements structurants (et d'intérêt intercommunal) sur ces petites communes, hérités bien souvent de la période faste (salle de sports, centre culturels, salle des fêtes).